

J-TECK3 SRL

Encre de sublimation noire Next

Version n° 1 au
17/9/2013 Impression du
17/09/2013 Page n° 1/7

Fiche de données de sécurité

Section 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Code du produit

Code :
Nom du produit

XSI-400K
Encre de sublimation noire
Next

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Utilisations identifiées : IMPRESSION NUMÉRIQUE JET D'ENCRE.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom

Adresse complète, district et pays.

JTECK3 SRL

Via per Montorfano, 68-70
22032 Albese con Cassano (CO)

ITALIE

Tél. +39 031428102,

Fax +39 0314290102

Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité : info@iteck3.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+39 031428102 (8h30.12h30 / 13h30.17h30)

Les demandes de renseignements urgentes doivent être adressées à

Section 2. Identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Le produit n'a pas été classé dangereux conformément aux dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE (et leurs modifications et ajouts ultérieurs)

2.2. Éléments d'étiquetage.

Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage en tant que produit dangereux sur la base des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE ainsi que de leurs modifications et ajouts ultérieurs. Symboles d'avertissement : Aucun. Informations sur le danger (R) : Aucun(e). Conseils de prudence : (S) : Aucun.

2.3. Autres dangers.

Pas d'information disponible.

Section 3. Composition/ informations sur les composants.

Encre de sublimation NOIRE Next

3.1. Substances.

L'information n'est pas applicable.

3.2. Mélanges.

Le produit ne contient pas de substances classées dangereuses pour la santé ou l'environnement conformément aux dispositions de la directive 67/548/CEE et/ou du règlement CE 1272/2008 (classification, étiquetage et emballage CLP) (et leurs modifications et ajouts ultérieurs).

Section 4. Premiers secours.

4.1. Description des premiers secours.

LES YEUX : Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux à l'eau propre. Immédiatement demander conseil à un médecin.

LA PEAU : Ôter immédiatement les vêtements contaminés. Rincer abondamment avec de l'eau et du savon ou un produit non irritant reconnu pour le nettoyage de la peau.

INHALATION : En cas d'inhalation d'aérosol, de vapeurs ou de poussière, transférez le patient à l'air libre. En cas de troubles de respiration, consulter médecin.

INGESTION : Le patient doit immédiatement boire de l'eau plusieurs fois, si possible avec addition de charbon activé. Si le patient ne se sent pas bien, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Les symptômes et les effets causés par les substances sont décrits dans la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Pas d'information disponible.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie.

5.1. Moyens d'extinction.

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Le matériel de lutte contre l'incendie doit comprendre du dioxyde de carbone classique, de la mousse, de la poudre et de l'eau pulvérisée. MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS Aucun moyen particulier n'est mentionné.

5.2. Aucun équipement spécial n'est mentionné.

DANGERS RÉSULTANT DE L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE. Ne pas inhaler les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Utiliser des jets d'eau afin de refroidir les conteneurs et empêcher la décomposition du produit ainsi que la création de substances potentiellement dangereuses. Lors de la lutte contre l'incendie, il faut toujours porter des vêtements de protection complets. Il faut recueillir l'eau d'extinction dans le but de l'empêcher de pénétrer dans le système d'égout. L'eau contaminée utilisée pour l'extinction et la lutte contre l'incendie doit être éliminée conformément à la réglementation en vigueur. VÊTEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX POUR LES POMPIERS.

Vêtements standard de protection contre le feu, c'est-à-dire un kit de protection contre le feu (BS EN 469), des gants (BS EN 659) et des chaussures (spécification HO A29 et A30) en combinaison avec un appareil de protection respiratoire à air comprimé séparé (BS EN 137).

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

Encre de sublimation noire Next

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

POUR LES PRODUITS LIQUIDES :

Bloquer la fuite s'il n'y a pas de danger.

POUR LES PRODUITS SOLIDES :

En l'absence de contre-indications, pulvériser de la poudre avec de l'eau dans le but d'empêcher la formation de poussière. Éviter d'inhaler les vapeurs et les gaz.

Porter des vêtements de protection appropriés (y compris les vêtements de protection individuelle mentionnés dans la section 8 de la FDS) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux ou des vêtements personnels. Ces indications s'appliquent également au personnel et aux personnes impliquées dans des opérations post-accidentelles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Ne pas laisser le produit pénétrer dans le système d'égout ou entrer en contact avec les eaux de surface ou souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

PRODUITS LIQUIDES : recueillir le produit déversé dans un conteneur approprié. Évaluer le caractère approprié du conteneur en vérifiant la Section 10. Faire en sorte que le liquide résiduel soit absorbé par un absorbant neutre.

PRODUITS SOLIDES : Utiliser de l'équipement mécanique résistant aux étincelles dans le but de collecter le produit déversé et le placer dans des conteneurs de récupération ou d'élimination. En l'absence de contre-indications, utiliser des jets d'eau afin d'éliminer les résidus du produit.

Assurez une bonne ventilation de l'endroit où la fuite s'est produite. Vérifier l'incompatibilité du matériel de confinement dans la Section 7. Le matériel contaminé doit être éliminé conformément aux dispositions de la Section 13.

6.4. Référence à d'autres sections.

Toutes les informations nécessaires concernant les équipements de protection individuelle ainsi que leur utilisation sont indiquées dans les Sections 8 et 13.

Section 7. Manipulation et stockage.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Avant d'utiliser le produit, il convient de lire le reste de la fiche de données de sécurité. Ne pas laisser le produit pénétrer dans l'environnement. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Le produit doit être stocké dans des récipients clairement étiquetés. Les récipients doivent être stockés à l'écart des matériaux inappropriés, voir les informations détaillées à la Section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Pas d'information disponible

Section 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle.

8.1. Paramètres de contrôle.

Pas d'information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition.

Il faut respecter les consignes de sécurité lors de la manipulation de produits chimiques.

PROTECTION RESPIRATOIRE

N'est pas requise.

PROTECTION DES YEUX

N'est pas requise.

Encre de sublimation noire Next

PROTECTION DES MAINS N'est pas requise. PROTECTION DE LA PEAU N'est pas requise.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect	liquide
Couleur	noire
Odeur	légère
Seuil olfactif.	Non applicable.
PH	7 - 9
Point de fusion/point de congélation.	Non applicable.
Point initial d'ébullition.	Non applicable.
Intervalle d'ébullition.	Non applicable.
Point d'éclair.	Non applicable.
Taux d'évaporation.	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz).	Non applicable.
Limite inférieure d'inflammabilité.	Non applicable.
Limite supérieure d'inflammabilité.	Non applicable.
Limite inférieure d'explosivité.	Non applicable.
Limite supérieure d'explosivité.	Non applicable.
Pression de vapeur.	Non applicable.
Densité de vapeur.	Non applicable.
Densité relative.	1,070 g/cm3
Solubilité.	Non applicable.
Coefficient de partage n-octanol/eau.	Non applicable.
Température d'auto-inflammabilité.	Non applicable.
Température de décomposition.	Non applicable.
Viscosité.	2 - 7 cps.
Propriétés explosives.	Non applicable.
Propriétés comburantes.	Non applicable.

9.2. Autres informations.

Pas d'information disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité.

10.1. Réactivité.

Inconnue.

10.2. Stabilité chimique.

Stabilité dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Tenir à l'écart des agents oxydants.

10.4. Conditions à éviter.

Inconnues.

Encre de sublimation noire Next

10.5. Matières incompatibles.

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux.

La combustion produit des fumées toxiques.

Section 11. Informations toxicologiques.

Selon les données actuellement disponibles, ce produit ne nuit pas à la santé. Néanmoins, il convient de le traiter conformément aux les principes de bonnes pratiques.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

Pas d'information disponible.

Section 12. Informations écologiques.

Pas de données spécifiques pour ce produit. Manipuler conformément aux principes de bonnes pratiques. Ne pas permettre la contamination de l'environnement. Ne pas permettre la contamination du sol, des égouts et des voies d'eau. Avertir les autorités compétentes si le produit pénètre dans les voies d'eau ou les égouts ou dans le cas de la contamination du sol ou de la végétation. Prendre les mesures nécessaires pour réduire les effets néfastes sur les aquifères.

12.1. Toxicité.

Pas d'information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité.

Pas d'information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

Pas d'information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT (stabilité, bioaccumulation et toxicité) et PvB (polybutyral vinylique).

Selon les données disponibles, le produit ne contient pas de PBT ou de PvB en quantité supérieure à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes.

Pas d'information disponible.

Section 13. Considérations relatives à l'élimination.

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

Réutiliser si possible. Les dépôts du produit propres et non altérés doivent être traités comme des déchets spéciaux non dangereux. L'élimination doit être effectuée par une entreprise de traitement des déchets agréée conformément aux réglementations nationales et locales.

J-TECK3 SRL

Encre de sublimation noire

Version n° 1 au 17/9/2013
Impression du
17/09/2013 Page n° 6/7

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés sont recyclés ou éliminés conformément aux réglementations nationales en matière de gestion des déchets.

Section 14. Informations relatives au transport.

Produit non dangereux conformément aux dispositions en vigueur de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et au transport ferroviaire (RID), du Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et aux dispositions de l'Association du transport aérien (IATA).

Section 15. Informations réglementaires.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Catégorie Seveso.

Non applicable.

Restrictions applicables au produit ou aux substances qu'il contient conformément à l'annexe XVII du règlement CE 1907/2006. Non applicable.

Substances figurant sur la liste candidate (art. 59 REACH). Non applicable.

Substances candidates à l'autorisation (Annexe XIV REACH). Non applicable.

Substances soumises à notification d'exportation conformément à EC689/2008 : Non applicable.

Substances couvertes par la Convention de Rotterdam : Non applicable.

Substances couvertes par la Convention de Stockholm : Non applicable.

Contrôle de la santé. Pas d'information disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique.

Le mélange et les substances qu'elle contient n'ont subi aucune évaluation en matière de sécurité chimique.

Section 16. Autres informations.

LÉGENDE :

- ADR : l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
- NUMERO CAS : le numéro dans le registre des substances chimiques
- CE50 : la concentration efficace (nécessaire pour produire un effet de 50%)
- NUMERO CE : l'identifiant dans ESIS (Système d'information européen sur les substances chimiques)
- CLP : le règlement CE 1272/2008

J-TECK3 SRL

Encre de sublimation noire Next

- DNEL : un niveau dérivé qui ne provoque pas de changements
- EmS : le plan d'action en cas d'accident
- GHS : un système global harmonisé de classification et de détermination des composés chimiques
- IATA DGR : l'Association internationale des transporteurs aériens, la réglementation sur les marchandises dangereuses
- IC50 : la concentration immobilisatrice 50%
- IMDG : le Code maritime international des marchandises dangereuses
- IMO : l'Organisation maritime internationale
- NUMÉRO D'INDEX : l'identifiant dans l'Annexe VI CLP - LC50 : la concentration mortelle 50%
- LD50 : la dose mortelle 50%
- OEL : le niveau d'exposition professionnelle
- PBT : une substance stable, bioaccumulable et toxique selon les réglementations REACH
- PEC : la concentration prévue dans l'environnement - PEL : le niveau prévu d'exposition
- PNEC : la concentration prévue sans effets - REACH : le règlement CE 1907/2006
- RID : le Règlement relatif au transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer.
- TLV : la concentration seuil acceptable
- TLV CEILING : la concentration maximale admissible pendant le travail.
- TWA STEL : la limite d'exposition à court terme
- TWA : la moyenne pondérée pendant la limite d'exposition. - VOC : des composés organiques volatils.
- Pvb : une substance très stable, bioaccumulable et toxique selon les réglementations REACH

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

1. Directive 1999/45/CE telle que modifiée
2. Directive 67/548/CEE telle que modifiée
3. Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) du Parlement européen
4. Règlement CE 1272/2008 (CLP) du Parlement européen
5. Règlement CE 790/2009 (I Atp. CLP) du Parlement européen
6. Règlement CE 453/2010 du Parlement européen
7. Règlement CE 286/2011 (II Atp. CLP) du Parlement européen
8. Merck Index — Dixième édition
9. Sécurité lors de la manipulation de produits chimiques
10. Niosh — Registre des effets des substances chimiques toxiques
11. INRS — Données toxicologiques Fiche Toxicologique
12. Patty — Hygiène industrielle et toxicologie
13. N.I. Sax — Propriétés dangereuses des matériaux industriels -7, édition 1989
14. Site web ECHA

Notes pour les utilisateurs :

Les informations incluses dans ce document sont fondées sur nos connaissances à la date de la dernière version. Les utilisateurs doivent vérifier l'utilité et l'exactitude des informations fournies pour chaque application spécifique du produit. Ce document ne peut en aucun cas être considéré comme garantie d'une propriété spécifique du produit.

L'utilisation de ce produit n'est pas soumise à notre contrôle direct, c'est pourquoi les utilisateurs doivent, sous leur propre responsabilité, agir conformément aux réglementations en vigueur en matière de santé et de sécurité. Le fabricant n'est pas responsable pour une utilisation incorrecte du produit. Une formation appropriée sur l'utilisation de produits chimiques devrait être fournie au personnel désigné.